

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois d'avril à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.

Procuration(s) : MME MITSCHLER (pouvoir MME RATIER) et ESTEVE (pouvoir M DAUMAIN) et MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LAO (pouvoir M SEMPERBONI), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT) et TEODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame RATIER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 03/04/20224

Date d'affichage : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/27

Objet : Fixation des tarifs péri et extrascolaire

Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire un point sur les tarifs péri et extrascolaire et d'en vérifier l'actualité :

- ALAE

Elle propose de reconduire les tarifs tels que présentés ci-dessous :

TRANCHES	QF	REVENUS (€)	TARIF (€)		
			1 séquence	2 séquences	3 séquences
1	0 / 400	0 / 1.200	0.25	0.50	0.75
2	401 / 600	1.201 / 1.800	0.50	0.74	0.99
3	601 / 800	1.801 / 2.400	0.75	1.24	1.50
4	801 / 1.000	2.401 / 3.000	0.85	1.58	1.80
5	1.001 / 1.600	3.001 / 4.800	1.00	1.74	2.25
6	1.601 / +	4.801 / +	1.25	2.24	2.76

Il est précisé que cette tarification s'applique à la famille quel que soit le nombre de ses enfants fréquentant la structure.

- ALSH

TRANCHES	QF	REVENUS (€)	Prix journée € (Avec repas)	Prix ½ journée € (Hors repas)
			Par enfant	Par enfant
1	0 / 400	0 / 1.200	5.00	2.50
2	401 / 600	1.201 / 1.800	6.00	3.00
3	601 / 800	1.801 / 2.400	7.00	3.50
4	801 / 1.000	2.401 / 3.000	8.00	4.00
5	1.001 / 1.600	3.001 / 4.800	9.00	4.50
6	1.601 / +	4.801 / +	10.00	5.00

Une participation complémentaire (variable selon la sortie) pourra être demandée aux familles ayant inscrits leurs enfants lors de sorties particulières organisées lors de chaque période de vacances scolaires.

- D'une manière générale pour le péri et l'extrascolaire :
 - L'inscription entrainera la facturation, y compris en cas d'absence de l'enfant à l'exception des motifs prévus au Règlement Intérieur ;
 - La présence non réservée sur le portail famille dans les délais impartis entrainera un doublement de la facturation pour la période concernée ;
 - En l'absence de présentation des justificatifs de ressources visés au Règlement intérieur, les familles se verront appliquées la tranche maximale de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRERES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Reconduire les tarifs actuellement en cours, comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

 Sabine GEIL-GOMEZ
